

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18 Dec. 2024

ID : 005-200049203-20241213-2024_87AG-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024

OBJET : 2024-87AG TE05

Programme des investissements 2025 de Territoire d'énergie Hautes Alpes

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membres présents	30
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	32
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	32
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	27-11-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre à 9h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etai^{ent} présents : CHANFRAY Corinne, DELBANO Jean Michel, SENNERY Pierre, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, LOISEAU Fabrice, PIQUEMAL Michel, BOREL David, GOURY Dominique, WADIER Hervé, CLAEYMAN Jean Pierre, GAUCHE Joël, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, BRIOULLE Jean Pierre, EYSSERIC Serge, MAGNE Jean Claude, TARDY Lionel, AUBEPART André, CHEVAL Jérôme, DOU Jean Claude, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, MONTABONE Michel, BERAUD Michel, BETTI Alain, CESTER Francis, VERRIER Jean Luc, BOREL Daniel, MILLE SCHAACK Françoise.

ARNAUD Jean Michel a donné pouvoir à BOREL Daniel.

Soit onze collègues représentés par trente délégués sur onze collègues ayant quarante-neuf délégués.

Etai^{ent} excusés : GONNET Michel, SARRAZIN Bruno, ALLUIS Jean Luc, BICAIS Jean Jacques, AUBERT Daniel, MAULLIER Régis, CHALLOT Serge, JEHAN Frédéric, PRAT Jean Denis, FEUTRIER Lucie, DEVEVEY Joseph, BLANC Renaud, FRISON Michel, SANHEZ Alain, SEMIOND Philippe, BACHENET Claude, GANDOIS Jean Pierre, VOLLAIRE Pierre, VANNIER Olivier, BERAUD Josiane, ARNAUD Jean Michel, MIOULANE Louis, BONNAFFOUX Joël, SAUMONT Catherine, LEMONNIER Kévin.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice du Service Technique ; DENYS Eric, Responsable financier ; DEJOANNIS Jean Christophe, responsable du Pôle énergie ; PEYRON Magali, Secrétariat direction ; RICOU Audrey, Secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

OBJET : 2024-87AG TE05**Programme des investissements 2025 de Territoire d'énergie Hautes Alpes**

Le Président rappelle à l'Assemblée les dispositions contenues dans les statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (dénommé ci-après le Syndicat ou TE05), dans le Cahier des Charges de Concession du service public de l'électricité et les délibérations antérieures du Comité Syndical concernant la mise en œuvre des programmes d'investissements du syndicat. Il rappelle également la tenue du débat d'orientations budgétaires du 15 octobre 2024 et propose au Comité Syndical de débattre des programmes d'investissements 2025 du syndicat.

Il rappelle à l'Assemblée Générale le contenu de la réglementation relative à l'organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé lors des opérations de génie civil. Certains programmes de travaux (notamment ceux nécessitant des coordinations) peuvent induire la présence de plusieurs entreprises sur le chantier concerné ; la désignation, dans ce cas là, d'un coordonnateur « sécurité santé » est obligatoire.

Il rappelle également à l'Assemblée Générale la volonté du syndicat d'exercer pleinement et conformément à ses statuts la mise en œuvre des travaux coordonnés avec les opérateurs de communications électroniques (Orange, Xp Fibre et autres opérateurs).

En matière de politique énergétique, le Président présente la volonté d'inscrire le syndicat dans une dynamique concrète de projets liés à la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables. Sur ce dernier point, le Président rappelle les orientations stratégiques du syndicat qui souhaite assurer une agrégation des énergies à une maille départementale dont l'objectif est de synchroniser le couple production-consommation afin de ne pas sur-solliciter les réseaux électriques et de consommer localement l'énergie produite afin d'augmenter la résilience du notre territoire alpin.

Le Président demande à l'assemblée de délibérer sur ces sujets.

Après en avoir délibéré, le comité syndical Autorise :

- la programmation des investissements de construction de réseaux électriques, d'éclairage public et d'équipements de communications électroniques dans les 159 communes du territoire de la concession de Territoire d'énergie des Hautes Alpes et

Décide que le syndicat assurera en 2025 conformément à ses statuts, la maîtrise d'ouvrage de ce programme à hauteur de **4 273 000 € TTC**.

1. **Adopte** ce programme et le financement des dépenses qui pourrait être assuré de la manière suivante :

participations extérieures (ENEDIS, Région, Dpt05, FACE, PCT, tiers ...)	1 975 000 €
contribution des personnes morales membres aux travaux coordonnés	800 000 €
autofinancement du Syndicat (y compris récupération de la TVA)	1 498 000 €
Totaux TTC	4 273 000 €

2. **Sollicite** l'aide financière des Fonds Européens, de l'Etat (CAS FACE, DETR, DSIL, France Relance...), de l'ADEME, de LA REGION et du Conseil Départemental des Hautes Alpes afin d'assurer le financement de ce programme.
3. **Décide**, si cela s'avérait nécessaire pour mettre en œuvre ce programme, d'externaliser partiellement ou totalement la maîtrise d'œuvre.
4. **Donne** tout pouvoir au Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ce programme et notamment :

- **signer** les conventions déterminant les contributions et physiques au Programme à hauteur des inscriptions budgétaires ;
 - **signer** les conventions de passage et actes de servitude avec les tiers propriétaires pour installer les ouvrages nécessaires à la réalisation du programme ;
 - **signer** en fonction du choix du régime de propriété des infrastructures de télécommunications électroniques à hauteur des inscriptions budgétaires, les conventions particulières subséquentes aux contextes suivants :
 - Conventions issues de l'accord cadre national du 7 octobre 2005,
 - Conventions issues de l'avenant local relatif aux opérations coordonnées traitées dans le cadre des accords signés le 1er juillet 2013 et exécutoire le 8 juillet 2013 (option A) et son avenant du 21 décembre 2021.
 - Convention issue de l'accord national entre la FNCCR, l'AMF et France Telecom Orange du 30 janvier 2012 (option B).
 - Conventions avec Xp Fibre et ORANGE pour l'utilisation des appuis de distribution d'électricité.
 - **ordonnancer** les dépenses afférentes au Programme.
- **la programmation des investissements d'énergie renouvelable, de maîtrise de l'énergie et des réseaux de chaleur et**

5. **Décide** que le syndicat assurera en 2025, conformément à ses statuts, la maîtrise d'ouvrage de ce programme à hauteur de **120 000 € TTC**.

6. **Adopte** le financement suivant :

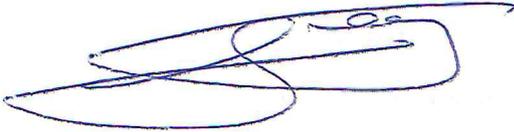
Participations extérieures (ADEME, Région, Dpt05, FACE, tiers ...)	0 €
Contributions des personnes morales membres	
Autofinancement du syndicat (y compris emprunt et récupération de la TVA)	120 000 €
Totaux TTC	120 000 €

7. **Sollicite** l'aide financière de l'Europe, de l'Etat, de l'ADEME, de la Région Sud PACA, du Département des Hautes-Alpes, des collectivités afin d'assurer le financement de ces programmes.
8. **Donne** tout pouvoir au Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ces programmes :
 - **Signer** des accords-cadres et des conventions financières entre le syndicat, l'ADEME, le Conseil départemental et le Conseil régional et tout autre partenaire financier,
 - **Signer** les conventions déterminant les contributions des personnes morales membres à ce programme, à hauteur des inscriptions budgétaires,
 - **Signer** les accords de confidentialités avec les entreprises dans le cadre de ce programme,
 - **Signer** les conventions d'occupations du domaine public dans le cadre de ce programme,
 - **Ordonnancer** les dépenses afférentes à ce programme.
9. **Donne** délégation au Président pour la mise en œuvre des emprunts nécessaires à l'équilibre budgétaire des opérations.
10. **Donne** délégation au Président pour la mise en œuvre de marché de coordination sécurité et protection santé chaque fois qu'un chantier nécessitera la présence d'un coordonnateur.
11. **Décide**, si cela s'avérait nécessaire pour mettre en œuvre ces programmes, d'externaliser partiellement ou totalement la maîtrise d'œuvre.

12. **Décide d'élargir le champ d'intervention dicté par la délibération 2015-14AG (mise en œuvre des ombrières solaires liée au plan de déploiement des bornes de recharge véhicules électriques) aux centrales électriques de toutes puissances raccordées ou non au réseau de distribution (cas de l'autoconsommation) sans qu'il soit nécessaire d'associer la production d'un site avec la consommation.**

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY



Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean Claude DOU

